

HONORAIRES AGENCE

LA VENTE

⇒ Immeubles à usage d'habitation ou personnel

Appartements – Villas – Propriétés – Cession de parts dans les sociétés Immobilières – Viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble).

Prix de vente jusqu'à 40 000 € C.C.	3 333,33 € HT	4 000 € TTC Forfaitaire
Prix de vente de 40 001 € à 77 000 € C.C.	4 166,67 € HT	5 000 € TTC Forfaitaire
Prix de vente supérieur à 77 000 € C.C.	5,43 % HT	6,52 % TTC du prix de vente (honoraires inclus)

⇒ Immeubles à usage commercial ou industriel (honoraires inclus)

7.5% HT soit 9% TTC du prix de vente

⇒ Terrains (honoraires inclus)

7.5% HT soit 9% TTC du prix de vente

⇒ Fonds de commerces (honoraires inclus)

7.5% HT soit 9% TTC du prix de vente

LA LOCATION

☞ Locaux à usage d'habitation (vide et meublé)

– Mandats signés avant le 01/10/2011 :

Pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel net des charges.

Honoraires location TTC = 12,5 % du loyer annuel hors charges + 230 € d'état des lieux.

– Mandats signés après le 01/10/2011 :

Honoraires location TTC = 2 mois de loyer hors charges (dont 230 € d'état des lieux).

Pour les locaux à usage d'habitation, la rémunération sera partagée par moitié entre les parties (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).

☞ Locaux à usage professionnel: 10 % sur la première période triennale sur les loyers hors taxes cumulés.

LA GESTION

Nous vous proposons 3 forfaits : (selon TVA actuelle)

☞ Service INITIAL

6,5 % HT soit 7,8 % TTC

☞ Service CONFORT

7,5 % HT soit 9 % TTC

☞ Service STANDARD

8,5 % HT soit 10,2 % TTC